

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jgoulet-st-alex-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/552531b856f326baebcdfa69>

Date d'obtention : 2025-03-13 20:58:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une trousse facile à utiliser, clé en main, qui uniformise les interventions et qui facilite la communication entre les intervenants.

C'est une trousse pour les situations internes seulement et ça ne fait pas en sorte que nous sommes mandataires des services policiers.

Elle permet aussi, souvent, de régler des situations hors de la voie judiciaire. Les interventions SEXTO permettent aussi d'agir rapidement lorsqu'une situation est dévoilée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle m'offrira un guide clair pour mes interventions et m'aidera à garder une ligne directrice sans entraver le travail des policiers et sans me mettre en danger en tant qu'intervenante.

En utilisant la trousse SEXTO, je m'assurerai de bien intervenir, de ne pas brûler d'étape et de travailler en collaboration avec les autres intervenants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de bien suivre les étapes de la trousse, de ne jamais voir ou demander à voir les photos qui ont été prises et de ne pas poser de questions au-delà des questions de la grille afin de ne pas nuire à d'éventuelles démarches judiciaires.